

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

→ Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 861 Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAINET ABDELLAH

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



.....

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

 Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0856 Société : RAM

 Actif **Pensionné(e)** **Autre :**

Nom & Prénom : ZIDANI Abdelfettah P.

Date de naissance : 04/08/1949 à Casablanca

Adresse : Rue 9 Ville 37 gr. W EL OULEFA

HAY HASSANI Casablanca

Tél. : 06 11 0 1385 Total des frais engagés : 14027 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mustapha OUDRHIRI

Spécialiste en Médecine Interne et en Gériatrie

49, Bd 2 Mars N°7 - Casablanca

Tél. 0522 24 72 46 / 0522 26 11 04

Date de consultation : 14/03/2022

Nom et prénom du malade : ZIDANI Abdelfettah

Age : 73 ans

Lien de parenté :

 Lui-même **Conjoint** **Enfant**

Nature de la maladie : Dr + I. maladie chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/03/2025	6		300,00	Spécialiste en Médecine Internationale 19, Bd 2 Mars N° 7 - 1000 Bruxelles Tél 0522 23 02 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU NIL 451, Bd Oum-Rabii Oujda - Casablanca	14/03/2022	371,10
	14/03/2022	371,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عيادة الطب الباطني وطب المسنين

CABINET DE MEDECINE INTERNE ET DE GÉRIATRIE

Dr. Mustapha Oudrhiri

Spécialiste en Médecine interne et en Gérontologie
 Diabétologie - Echographie générale
 Ancien médecin des hôpitaux de Paris
 Ancien médecin de l'hôpital militaire
 Mohamed V de Rabat
 Membre de la Société Française de Gérontologie et de Gérontologie



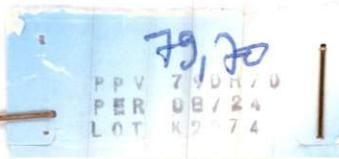
PHARMACIE
451 - Casablanca

د. المصطفى وذغيري

أخصائي في الطب الباطني وطب المسنين
 دليوم جامعي في مرض السكري
 دليوم جامعي في الفحص بالصدري
 طبيب سابق بمستشفيات باريز
 طبيب سابق بالمستشفى العسكري
 محمد الخامس بالرباط
 عضو بالجمعية الفرنسية لطب المسنين

14/03/2022

MR ZIDANI ABDELJALIL



1. Azix 500 mg

1 Comprimé/j le matin pendant 03 jours



2. Smecta 3 g

1 sachet 1/2h après les repas, matin, midi et soir si diarrhée

3. Oscillococcinum 200

1 sachet, matin, midi, soir pendant 10 jours

4. Profenid 20 mg

1 Comprimé, matin pendant 10 jours

5. No-dol codéine

1 Comprimé, matin et soir si douleurs

6. Amoxil 1 g

cp matin et soir après les repas, pendant 05 jours

PPV : 55,00 DH
 LOT : 646362
 PER : 09/22



INPE : 091165605

0
 NO-DOL CODEINE
 CP B20
 P.P.V : 28DH40
 6 118000 011461
 LOT : 20E010
 PER : 07 2025

WWW.droudhriri.com E-mail : oudmuss@yahoo.fr

49, Bd 2 Mars, Imm les Roseaux, 2ème étage, Appt. N°7 (à côté du lycée Mohammed V) - Casablanca
 ☎ : 05 22 26 02 46 / 05 22 26 11 04 - ☎ : 06 66 35 25 99

عيادة الطب الباطني وطب المسنين

CABINET DE MEDECINE INTERNE ET DE GÉRIATRIE

Dr. Mustapha Oudrhiri

Spécialiste en Médecine interne et en Gériatrie
Diabétologie - Echographie générale
Ancien médecin des hôpitaux de Paris
Ancien médecin de l'hôpital militaire
Mohamed V de Rabat
Membre de la Société Française
de Gériatrie et de Gérontologie



د. المصطفى ودغيري

أخصائي في الطب الباطني وطب المسنين
دبلوم جامعي في مرض السكري
دبلوم جامعي في الفحص بالصدري
طبيب سابق بمستشفيات باريز
طبيب سابق بالمستشفى العسكري
محمد الخامس بالرباط
عضو بالجمعية الفرنسية لطب المسنين

Casablanca, le :

14/03/2022

MR ZIDANI ABDELJALIL

1. Ipradia 500 mg cp

1 Comprimé matin et soir après repas pendant 04 mois

2. Triatec 5 mg

1 Comprimé le matin, pendant 04 mois

3. Mebo

1 application/j pendant 15 jours

PPV: 140,00 Dhs

HARMONIE DU NIL
451, Bd. Jam-Rabii
Rabat - Casablanca

Dr. Mustapha OUDRHIRI
Spécialiste en Médecine Interne et en Gériatrie
49, Bd 2 Mars, App. N°7 Casablanca
Tél: 0522 26 02 46 / 0522 26 11 04

INPE : 0911656

WWW.droudhriri.com E-mail : oudmus@yahoo.fr

49, Bd, 2 Mars, Imm les Roseaux, 2ème étage, Appt. N°7 (à côté du lycée Mohammed V) - Casablanca
Tél: 05 22 26 02 46 / 05 22 26 11 04 - Tél: 06 66 35 25 99



12,90

12,90





12,90

12,90





12,90

12,90





12,90

12,90

